



**Saison 2021-2022 Pré PV de la Réunion
du COMITE DIRECTEUR
du mercredi 18 mai 2022**

Présents : JM BARLOG, J.P. BLANPAIN, D BOS, P CALCOENS, I COPPENS, A. CARINCOTTE, JL CARINCOTTE, J. DENEUX, R. FOURNIER, F HAZEBROUCK C. LELEU, T MAISONNAVE, D PENIN, J.P. PIHET, M ROBILLART, P ROBILLART, P ROMERO, G TURPIN

Excusés : B. DANNELE, M. KWASEBART, A VERRON.

Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE

Jean Louis CARINCOTTE, ouvre la séance et souhaite à tous la bienvenue.

Activités du Président

Jean Louis CARINCOTTE a assisté aux matches à CONDE CALAIS et ST NICOLAS, il est également allé aux interdistricts U11 à FRETUN et ALCPA Calais ainsi qu'au tournoi 3X3 qui s'est déroulé à DOURGES.

Il a participé à quelques Visio conférences.

Approbation des PV

Catherine LELEU propose le vote des derniers PV de réunion

-PV du comité du 16 mars 2022

-PV du Bureau du 20/04/2022

Ces PV sont adoptés à l'unanimité

Trésorerie – Annie CARINCOTTE

Avant l'arrivée de l'expert-comptable de la société KPMG, Annie CARINCOTTE présente le réalisé et le prévisionnel 2021/2022. Elle annonce un résultat de 87 894 € et détaille les différents comptes.

Concernant le prévisionnel 2022/2023, Annie CARINCOTTE précise que celui-ci a été établi sur la base de 13 000 licenciés.

Elle détaille les budgets des différentes commissions.

Annie CARINCOTTE évoque la possibilité d'accorder une remise de 2€/licence renouvelée la saison prochaine.

Patrice ROMERO pense qu'il faudrait consacrer cette somme aux licenciés plutôt qu'aux clubs

Thierry MAISONNAVE propose que cette somme pourrait servir à la formation dans les clubs.

Jean Paul PIHET approuve cette proposition qui ira dans le sens notamment de la formation des encadrants tout en aidant les clubs.

Jean Louis CARINCOTTE propose le vote de cette redistribution

5 pour les 2€/licence renouvelée

10 pour participation à la formation

3 Abstentions

Un projet dans ce sens sera présenté lors de l'AG. Patrice ROMERO y travaillera.

M POREYE Expert-comptable de la société KPMG arrive et se présente aux membres du comité.

Il détaille les écritures du bilan et répond aux questions des membres du comité.

Le bilan est approuvé à l'unanimité

Annie CARICOTTE présente les dispositions financières pour 2022/2023

Affiliation			
Nouvelle Association			150€
Réaffiliation			
Association de – de 50 licenciés dont 1 abonnement à la revue FFBB « BASKET BALL » 5x5 + 3x3 + V x E			150€
Association de + de 50 licenciés dont 1 abonnement à la revue FFBB « BASKET BALL » 5x5 + 3x3 + V x E			225€
		Fond de développement de l'arbitrage	TOTAL
DROIT FORFAITAIRE			100 €
D1 Pré-région		15.00 €	120 €
D2 Excellence		15.00 €	120 €
D3 Promotion		15.00 €	120 €
U20		15.00 €	80 €
U17-U18		10.00 €	50 €
U15		10.00 €	40 €
U13			20 €
U11			20 €
U9			Gratuit
Coupes Départementales du 62 Masculins et Féminins			Gratuit
Engagement d'une équipe hors-délai		1,5 fois le droit d'engagement	
<u>Mutations et Licences « T »</u>			
Dirigeant, Technicien, Officiel			60 €
Sénior			60 €
U20			60 €
U17			60 €
U15			60 €
U13			Gratuit
U11			Gratuit
U9			Gratuit
Loisir			Gratuit

Rappel : les licences T sont possibles pour les – de 21 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

COTISATIONS LICENCES Hors assurances

Dirigeant (DC)	31.20 €
Licences Officiels et Techniciens (OC et TC)	31.20 €
Loisir (JL)	42.60 €
Sénior	59.20 €
U20	59.20 €
U17	59.20 €
U15	39.50 €
U13	39.50 €
U11	31.20 €
U9	31.20 €
AST U 13	Gratuit
AST U 15	15.00 €
AST U 16 à séniors	24.00 €
Basket Santé	Gratuit

ASSURANCES

Option A	2.17 €
Option B (avec IJ)	6.27 €
Complémentaire C (en plus de A ou B)	0.36 €
R.C (Obligatoire)	0.26 €

FORFAITS et PENALITES

Forfait Pré-région D1 (y compris coupe District)	60€
Forfait D2 excellence (y compris coupe District)	60€
Forfait D3 promotion (y compris coupe District)	60€
Forfait U20 (y compris coupe District)	Gestion Ligue
Forfait U17-U18 (y compris coupe District)	50€
Forfait U15 (y compris coupe District)	40€
Forfait U13 (y compris coupe District)	30€
Forfait U11 Elite	20€
Forfait : Challenge du Président	135 €
Forfait : Demi-Finales et Finales Départementales	2 fois le montant du forfait Général
Forfait : Coupe du Pas de Calais	135 €
Rencontre perdue par pénalité	Montant du Forfait de la catégorie

FORFAIT GENERAL (ou retrait)**3 fois le montant du Forfait de la catégorie**

Quels qu'ils soient (1^{er}, 2^{ème} forfait ou forfait général), s'ils sont déclarés lors des 2 dernières journées de championnat, de barrage ou de poule finale seront pénalisés d'une amende : montant du forfait général de la catégorie concernée.

Remboursement frais de déplacement en cas de forfait sur terrain adverse lors de la rencontre retour :
1€/Km A/R, quelques soit le nombre de véhicules
Faire la demande auprès de la commission sportive qui gèrera le dossier

Déroptions et amendes sportives diverses

Dérogation de moins de 21 jours	20 €
Dérogation de moins de 10 jours	40 €
Dérogation de moins de 5 jours Séniors	80 €
Dérogation de moins de 5 jours Jeunes	60 €
Envoi tardif de la feuille de marque (non reçue dans les trois jours suivant la rencontre)	16 €
Non envoi de la liste des joueurs (ses) " brûlés(es) " avant la 1 ^{ère} rencontre	75 €
Non régularisation de la liste des " brûlés(es) " avant la 3 ^{ème} rencontre	90 €
Non envoi de la liste d'équipe personnalisée avant la 1 ^{ère} rencontre	75 €
Non envoi de la liste d'équipe personnalisée avant la 3 ^{ème} rencontre	90 €
Non présentation de la licence	50% du prix de la licence
Absence de toutes les licences de l'équipe masculine ou féminine	120 €
Demande d'un délégué par un club, pour une rencontre	40 €
Non réponse à une demande de dérogation sur FBI	20 €

AMENDES DIVERSES

Absence à l'Assemblée Générale	120 €
Non utilisation de la feuille E.Marque 1ère infraction	SURSIS
Non utilisation de la feuille E.Marque 2ème infraction et plus	40 €
Imprimé de l'article 18 non retourné dans les délais	75 €
Non déclaration d'un tournoi ou d'une rencontre amicale	150 €
Non saisie sur FBI du résultat de match avant le dimanche 18h30	10€
Réclamation lors de l'inscription sur la feuille de marque	75 €
Réclamation confirmée dans les 24 heures, en accusé de réception	75 €
Réserve injustifiée	55 €

Pour information fautes Techniques (co-gérées avec la Ligue)

1 ^{ère} faute	sursis	
2 ^{ème} faute	40€	
3 ^{ème} faute	70€	1 week-end de suspension
4 ^{ème} faute	150€	
5 ^{ème} faute	170€	Ouverture d'un dossier disciplinaire. Amende fixée par la Commission
>5 (par FT)	170€	Nouvelle ouverture d'un dossier disciplinaire. Amende fixée par la Commission

Faute disqualifiante avec rapport gérée par la Ligue	170 €
Frais d'ouverture d'un dossier disciplinaire gérés par la Ligue	150 €

**Pénalité sur factures payées hors-délai : 10% du montant total de la facture
avec un minimum de 5€**

TARIFS FORMATIONS

Formation Brevet Fédéral Enfants – Jeunes - Adultes	160 €
Formation Brevet Fédéral Vivre ensemble (pas de mise en place cette saison)	160 €
Formation Arbitre départemental	GRATUIT

TARIFS DIVERS

Demande d'homologation de salle (mesure incitative)	GRATUIT
1 carnet de feuilles de marque	5.00 € (Plus frais d'affranchissement si envoi postal)
Remboursement indemnités kilométriques	0,38€ du km
Classeur technique 7-11 ans ou 13-15 ans	35€

Tarifs d'affranchissement pour l'envoi des carnets de feuilles de marque :

- 1 carnet : 5.72 €
- 2 carnets : 8.58 €
- 3 carnets : 11.44 €
- 4 carnets : 11.44 €
- 5 carnets : 11.44 €

AIDE AUX CLUBS

Pour les clubs qui mettent à disposition une salle lors des demi-finales et finales départementales, finales de coupes	150 € offert en bon d'achat
--	--

Une aide spécifique pour le développement des clubs est attribuée chaque saison	Voir le tableau de développement de Mr Jacques Deneux Avoir déduit la saison suivante
---	--

Une aide pour le Challenge de l'Excellence Sportive est attribuée chaque saison	Voir le tableau de Mr Jean Paul Pihet Avoir déduit la saison suivante
---	--

Ces dispositions financières sont acceptées à l'unanimité

Commission sportive jeunes – Didier BOS

17M ELITE

Poule A

Rencontre n°51 du 21/05/22 OMNISPORTS AIROIS / BC VIOLAINES, l'équipe de BC VIOLAINES ne s'est pas déplacée à OMNISPORTS AIROIS. L'équipe de BC VIOLAINES perd la rencontre par forfait. Pénalité financière de 120€ à la charge BC VIOLAINES.

Poule B

Rencontre n°109 du 28/05/22 APB OUTREAU 1 / BBC COULOGNE, l'équipe de BBC COULOGNE ne s'est pas déplacée à APB OUTREAU. L'équipe de BBC COULOGNE perd la rencontre par forfait. Pénalité financière de 120€ à la charge BBC COULOGNE.

17M EXCELLENCE

Poule A

Rencontre n°66 du 23/04/22 BC ST NICOLAS LEZ ARRAS / BC AIX NOULETTE, l'équipe de BC AIX NOULETTE ne s'est pas déplacée à BC ST NICOLAS. L'équipe de BC AIX NOULETTE perd la rencontre par forfait. Pénalité financière de 40€ à la charge BC AIX NOULETTE.

Rencontre n°90 du 14/05/22 BC MERICOURT / BC St NICOLAS LEZ ARRAS, l'équipe de BC MERICOURT n'a pas reçu l'équipe de BC St NICOLAS LEZ ARRAS. L'équipe de BC MERICOURT perd la rencontre par forfait. Pénalité financière de 40€ à la charge BC MERICOURT.

Rencontre n°91 du 14/05/22 BC LOOS EN GOHELLE / BC St POLOIS, l'équipe de BC St POLOIS ne s'est pas déplacée à BC LOOS EN GOHELLE. L'équipe de BC St POLOIS perd la rencontre par forfait. Pénalité financière de 40€ à la charge BC St POLOIS.

17M PROMOTION

Poule A

Rencontre n°62 du 30/04/22 WINGLES BC / RC LENS, l'équipe de WINGLES BC n'a pas reçu l'équipe de RC LENS. L'équipe de WINGLES BC perd la rencontre par forfait. Pénalité financière de 40€ à la charge de WINGLES BC.

Suite à un mail en date du 02/05/2022 à 9h46, le club de WINGLES BC déclare forfait général pour son équipe de U17M Pénalité financière de 120€ à la charge de WINGLES BC.

Poule B

Rencontre n°101 du 21/05/22 BC BLENDÉCQUES St OMER / BILLY BERCLAU BC, l'équipe de BILLY BERCLAU BC ne s'est pas déplacée à BC BLENDÉCQUES St OMER. L'équipe de BILLY BERCLAU BC perd la rencontre par forfait. Pénalité financière de 120€ à la charge BILLY BERCLAU BC.

Rencontre n°113 du 28/05/22 BILLY BERCLAU BC / BC LILLERS, l'équipe de BC LILLERS ne s'est pas déplacée à BILLY BERCLAU BC. L'équipe de BC LILLERS perd la rencontre par forfait. Pénalité financière de 120€ à la charge BC LILLERS.

13M ELITE

Poule A

Rencontre n°161 du 07/05/22 BC DOUVRIN 1 / BC DAINVILLE 1, l'équipe de BC DAINVILLE 1 ne s'est pas déplacée à BC DOUVRIN. L'équipe de BC DAINVILLE 1 perd la rencontre par forfait.
Pénalité financière de 20€ à la charge BC DAINVILLE 1.

Poule D

Rencontre n°142 du 23/04/22 ESSM PORTEL 2 / AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE, l'entraîneur LEVEL Julien de l'équipe de AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE est qualifié avec une licence de type O sans certificat médical. L'équipe de AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE perd la rencontre par pénalité.
Pénalité financière de 20€ à la charge de AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE.

13M EXCELLENCE

Poule A

Rencontre n°129 du 23/04/22 ESABC SALOME / BC HULLUCH, l'équipe de BC HULLUCH ne s'est pas déplacée à ESABC SALOME. L'équipe de BC HULLUCH perd la rencontre par forfait.
Pénalité financière de 20€ à la charge BC HULLUCH.

Rencontre n°178 du 14/05/22 BC MERICOURT / LOISON AC, l'équipe de LOISON AC ne s'est pas déplacée à BC MERICOURT. L'équipe de LOISON AC perd la rencontre par forfait.
Pénalité financière de 20€ à la charge LOISON AC.

Poule B

Rencontre n°134 du 23/04/22 US ARRAS OUEST / OMNISPORTS AIROIS 2, l'entraîneur BAILLIER Christophe de l'équipe de OMNISPORTS AIROIS 2 est qualifié avec une licence de type O sans certificat médical. L'équipe OMNISPORTS AIROIS 2 perd la rencontre par pénalité.
Pénalité financière de 20€ à la charge de OMNISPORTS AIROIS 2.

Rencontre n°165 du 07/05/22 BC St NICOLAS / CL BARLIN, l'équipe de CL BARLIN ne s'est pas déplacée à BC St NICOLAS. L'équipe de CL BARLIN perd la rencontre par forfait.
Pénalité financière de 20€ à la charge CL BARLIN.

13M PROMOTION

Poule A

Rencontre n°65 du 19/03/22 WINGLES BC / BEAURAINS BB, l'équipe de BEAURAINS BB ne s'est pas déplacée à WINGLES BC. L'équipe de BEAURAINS BB perd la rencontre par forfait.
Pénalité financière de 20€ à la charge BEAURAINS BB.

Rencontre n°131 du 23/04/22 AS COURRIERES / BC VIOLAINES 2, l'équipe de BC VIOLAINES 2 ne s'est pas déplacée à AS COURRIERES. L'équipe de BC VIOLAINES 2 perd la rencontre par forfait.
Pénalité financière de 20€ à la charge BC VIOLAINES 2.

Poule B

Rencontre n°39 du 05/03/22 O.HESDIN MARCONNE/ALEC MAZINGARBE, l'équipe d'ALEC MAZINGARBE ne s'est pas déplacée à O.HESDIN MARCONNE. L'équipe d'ALEC MAZINGARBE perd la rencontre par forfait.
Pénalité financière de 20€ à la charge d'ALEC MAZINGARBE

13M PROMOTION

Poule C

Rencontre n°105 du 18/04/22 BLENDÉCQUES St OMER BC / AS PETIT COURGAIN, l'équipe de BLENDÉCQUES St OMER BC n'a pas reçu l'équipe de AS PETIT COURGAIN. L'équipe de BLENDÉCQUES St OMER BC perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 20€ à la charge BLENDÉCQUES St OMER BC.

18F ELITE

Poule A

Rencontre n°107 du 15/05/22 USO BRUAY LABUISSIÈRE / ASOB CARVIN, l'équipe de ASOB CARVIN ne s'est pas déplacée à USO BRUAY LABUISSIÈRE. L'équipe de ASOB CARVIN perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 120€ à la charge ASOB CARVIN.

15F EXCELLENCE

Poule A

Rencontre n°73 du 07/05/22 AUBIGNY SC / RC LENS, l'équipe de RC LENS a quitté le terrain. L'équipe de RC LENS perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 90€ à la charge RC LENS.

L'équipe de l'ÉTOILE OIGNIES ayant fini 1ère de la poule A en Excellence et étant qualifié pour le titre Départemental. Suite au mail du 17/05/2022 de Mr HUGUENIN Jean-Michel Président de OIGNIES m'informant du forfait de son équipe de U15F

L'équipe de ÉTOILE OIGNIES perd par forfait

Pénalité financière de 180€ à la charge de ÉTOILE OIGNIES

13F EXCELLENCE

Poule A

Rencontre n°10 du 07/05/22 BC BETHUNOIS / AL COQUELLES, la joueuse RENAUT.A de l'équipe de AL COQUELLES n'est pas surclassée à la date de la rencontre. L'équipe de AL COQUELLES perd la rencontre par pénalité.

Pénalité financière de 20€ à la charge AL COQUELLES.

13F PROMOTION

Poule A

Rencontre n°55 du 09/04/22 BC MERICOURT / AL COQUELLES, l'équipe de AS COURRIÈRES ne s'est pas déplacée à BC MERICOURT. L'équipe de AS COURRIÈRES perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 20€ à la charge AS COURRIÈRES.

Poule B

Rencontre n°78 du 07/05/22 AO St MARTIN AU LAERT / CL BARLIN, l'équipe de CL BARLIN ne s'est pas déplacée à AO St MARTIN AU LAERT. L'équipe de CL BARLIN perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 60€ à la charge CL BARLIN.

Poule C

Rencontre n°63 du 23/04/22 AMBLETEUSE BC / BC St MARTIN BOULOGNE, l'équipe de BC St MARTIN BOULOGNE ne s'est pas déplacée à AMBLETEUSE BC. L'équipe de BC St MARTIN BOULOGNE perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 20€ à la charge BC St MARTIN BOULOGNE.

Rencontre n°79 du 07/05/22 AS AUDRUICQ / A.BUCAILLE BOULOGNE, l'équipe de A.BUCAILLE BOULOGNE ne s'est pas déplacée à AS AUDRUICQ. L'équipe de A.BUCAILLE BOULOGNE perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 60€ à la charge A.BUCAILLE BOULOGNE.

DECISION A PRENDRE PAR LE COMITE

Demande d'indulgence du club de Loos en Gohelle, mail de Mr Guilleman du 20/04/22

J'ai bien reçu votre facture relative à une dérogation de moins de 8 jours pour la rencontre DMU17-P3 n°25. Compte tenu des règlements, cette pénalité semble logique, car j'ai fait ma demande de dérogation le 05/03 pour une rencontre le 12/03.

Mais dans l'esprit, je trouve cette pénalité un peu abusée. Généralement les dérogations à moins d'une semaine sont faites pour des reports de rencontres par manque d'effectif.

Dans le cas présent, j'ai demandé à avancer la rencontre... de 2 heures : match initialement programmé à 20h30 joué finalement à 18h30.

En effet, suite au forfait général de mon équipe seniore fille déclaré le 02/03, le créneau de 18h30 c'est libéré.

J'ai donc simplement voulu aménager mon planning pour des questions d'organisation (tables, buvette, responsable de salle,...) et combler le trou.

Par ailleurs, les U17 recevaient Carvin, tout comme les U15 qui jouaient juste avant à 17h. Pour les visiteurs, ça pouvait donc être également sympa.

Le forfait de mes filles ayant été notifié par monsieur Penin le 04/03, je ne pouvais pas faire cette demande de dérogation beaucoup plus tôt.

Cette dérogation a été faite en toute bonne foi, et à aucun moment je n'ai pensé que celle-ci me serait facturée 40€.

Par la présente, je demande donc votre indulgence, et l'annulation de votre facture n° AC0003611.

La responsable du championnat a appliqué la réglementation donc application du règlement

Demande d'indulgence du club du Drapeau le Portel, mail de Mr Hanon du 18/04/22

Je me permets de venir vers toi au sujet de cette facture concernant la dérogation de ce match U13FILLES. Nous avons été obligés de traiter la situation en urgence car nous avons appris le matin même qu'une de nos filles avait été testée positive à la COVID 19 et que d'autres joueuses de l'équipe, s'étant entraînées avec elle la veille, étaient cas contact. Notre effectif était donc insuffisant pour jouer cette rencontre.

Je trouve que payer 80 euros alors que la situation était indépendante de notre volonté est injuste et disproportionnée dans ce cas de figure.

Serait-il possible que la commission sportive annule cette sanction?

Application du règlement

Demande du club de Coquelles mail de Mr Niemann du 09/05/22

Le club de basket de Coquelles va créer une équipe U18F la saison prochaine, pour faire suite à la formation féminine que l'on a développé depuis quelques années. Malheureusement, pour la première saison, nous ne

n'aurons pas suffisamment de joueuses au club, qui montent de U15 à U18, pour créer réellement une équipe (3 montées)

Est-il possible donc, de créer cette équipe, avec la possibilité d'avoir plus de 5 mutées sur la feuille de match, et par conséquent, réaliser une année blanche ?

5 Mutées maxi seront acceptées comme le stipule le règlement

PROPOSITION DE LA COMMISSION SPORTIVE POUR LA SAISON 2022/2023

Modification 1

En U11 mixité en masculin et féminin autorisé au niveau district. 4 poussines maxi en poussin et 2 poussins maxi en poussines, interdit dans un championnat départemental

En U13 plus de mixité

Ces propositions sont mises à l'approbation du comité

Pour 10 Contre 4 Abstention 3

Modification 2

Suppression de l'article 5.1, nous avons eu quelques situations. L'équipe qui été FG ne souhaite plus participer au championnat

5.1 Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait (ou pénalité) dans un championnat est automatiquement déclarée forfait général pour cette compétition. Cette disposition ne s'applique pas pour les catégories U9, U11, U13 masculin et féminin, celles-ci pourront continuer à jouer dans le championnat concerné mais seront mises hors championnat et ne compteront pas pour l'article 18. A chaque nouveau forfait de l'équipe mise hors championnat, celle-ci devra s'acquitter des frais du forfait général et des frais de remboursement. Obligation des autres équipes à rencontrer « ces équipes » hors championnats.

Commission sportive seniors – Jean-Paul BLANPAIN

NOTIFICATIONS

CHAMPIONNAT PROMOTION DEPARTEMENTALE MASCULINE

- Match N°81 Poule A-B (haute) BC HULLUCH 1 - BEAURAINS du 26.03.

L'équipe de BEAURAINS ne s'est pas déplacée à HULLUCH, d'où match perdu par forfait et amende de 60 €.

- Le club de HULLUCH déclare le forfait général de son équipe 2 évoluant en promotion départementale masculine ; d'où amende de 180 €.
- Le club Le club du RC LENS déclare le 29.04 le forfait général de son équipe évoluant en promotion départementale masculine ; d'où amende de 180 €.

CHAMPIONNAT PROMOTION DEPARTEMENTALE FEMININE

- Match N°81 Poule A-B NOEUX LES MINES / AS VENDIN du 24.04.

L'équipe de AS VENDIN ne s'est pas déplacée à NOEUX LES MINES ; d'où forfait et amende de 60 € (2eme notification)

- Match N° Poule A-B CL HOUDAIN / AS VENDIN du 01.05

L'équipe de AS VENDIN ne s'est pas déplacée à NOEUX LES MINES ; d'où forfait et 3^E notification (forfait général et amende de 180 €.

- Le club Le club de WINGLES déclare le 29.04 le forfait général de son équipe évoluant en promotion départementale féminine (Poule AB), d'où amende de 180 €.

REFLEXION SUR LES CHAMPIONNATS FEMININS SAISON 22/23

La situation du basket féminin est "triste" pour ne pas dire "alarmante".

En septembre dernier, nous avons au total 51 équipes engagées et réparties de la façon suivante :

⇒ 20 pour la D1 +D2 et 31 pour la D3.

D'où l'idée de regrouper en 1ère phase la D1 et la D2 et en 2e phase les 12 meilleures équipes repartaient en poule Haute (ou Pré Région) et les 8 autres en poules basses (ex : Excellence)

⇒ les 31 équipes de D3 étaient réparties quant à elles en 4 poules de 8 (3 X 8 + 1x7 + 1exempt)

Au cours de cette saison, on a enregistré :

- 1 forfait général (LOOS EN GOHELLE) qui avait gagné sa place pour la poule Haute de pré Région
- et 3 autres forfaits en DF3 (ARDRES dès les premières journées et 2 ces dernières semaines VENDIN et WINGLES).

Ne restent donc aujourd'hui que 47 équipes seniors filles pour le département ; et n'oublions pas que dans les saisons précédentes, nous en avons chaque saison de l'ordre de 68 (12 en D1, 16 en D2 et 38/40 en D3)

A cela, il faut savoir que :

- le CD 62 a droit à 2 montées pour la RF3 la saison prochaine
- la Ligue diminue pour la saison 22/23 son nombre d'équipes aussi bien en filles qu'en garçons et que des matchs de classement sont en cours et nous ne permettent pas à ce jour de savoir précisément combien d'équipes du CD62 retrouveront nos championnats départementaux la saison prochaine
- Autre problème avec l'arrêt du championnat U20 Filles Région qui a été officialisée en mars dernier et dont on ne sait pas trop bien les répercussions pour le CD 62 la saison prochaine même si minimales soient telles.

Il est vraisemblable que vu le nombre d'équipes (très restreint) qu'il sera difficile de faire 3 niveaux de compétitions si on veut que le critère géographique soit également de mise ; d'où l'idée de reconduire le système de cette année n'est donc pas à exclure.

Afin de revenir sur une pyramide avec 3 niveaux de compétition et des critères géographiques il est indispensable d'être plus proche des 50 à 60 équipes ; il est malheureusement peu probable qu'on puisse les approcher.

Une formule identique à celle de la saison avec 24 pour la D1+D2 en 1^{ère} phase (puis en 2e phase une poule haute de 2 x 6 équipes ainsi que 2 x 6 pour une poule basse d'une part et un minimum de 24 pour la D3 soit également 4 X 6) est par contre plus envisageable.

Enfin, Il est aussi tout à fait légitime que les meilleures équipes ayant évoluées en DF 3 puissent monter la saison prochaine. Combien ? Difficile de se prononcer vu ces nombreuses incertitudes à ce jour.

Vraisemblablement 3 voire 4 (sur les 28 équipes) et entraineraient autant d'équipes de la poule "Basses" (Excellence) vers la DF3.

Déjà difficile en saison normal, il est à craindre une inter-saison pas évidente avec pas mal de rebondissements.

DIVERS

- *Utilisation de FBI pour les engagements des équipes*
Comme évoqué dernièrement, l'idée de faire les engagements des équipes pour les championnats départementaux est plus que jamais d'actualité. Ainsi, une réunion de travail avec les responsables

de l'informatique de la Ligue, de Mme POTTIER et des responsables des commissions sportives et du département est programmée pour le 23 mai prochain.

Reste toutefois à convenir :

- Si l'ensemble des engagements de la saison prochaine (jeunes et seniors) se fera par le biais de FBI ou en deux temps seniors dès la saison 22/23 pour les seniors puis les jeunes à compter de la saison 23/24.
- Si il faut privilégier pour les seniors une seule date d'engagements pour les 3 niveaux de compétition (fin juin) ou deux (avec l'engagement pour la D3 qu'à la rentrée de septembre)
- Utilisation de l'e.marque - responsabilité du club recevant d'assurer correctement la transmission de la feuille

On peut sans aucun doute féliciter les clubs pour s'être mis très vite et de façon très satisfaisante à l'utilisation de l'e.marque pour la tenue des feuilles de marque.

Reste toutefois parfois des problèmes de réception de la feuille. IL est bon donc de rappeler comme dans le passé avec la feuille de match « papier », le club recevant est responsable de l'envoi et se doit s'assurer de la bonne sauve garde d'une copie de l'envoi et d'être en mesure de pouvoir l'adresser de nouveau une copie en cas de problème de réception.

Commission 3X3 – Frédéric HAZEBROUCK –

Le championnat 3x3 a été une réussite avec une journée classement au SOMB BOULOGNE.

Qui a vu la Victoire de Ferques devant Europate.

Ferques est donc Champion du CD62

Europate Vice-champion.

Les deux premiers se sont vu remettre des tee-shirts 3x3

Les autres clubs des trophées.

Pour la saison 2022/2023 je pense qu'il faut organiser les championnats pendant les vacances scolaires ou en fin de saison.

Open accès plus juniors :

Celui-ci s'est déroulé à Dourges le 8 mai de 9h à 16h

Il y avait 8 équipes masculines et deux féminines

Les matchs ont eu lieu sur chaque moitié du terrain

Pour les garçons mini championnat au matin et matchs de classement a. Midi.

Pour les filles il y a eu trois matchs avec comme vainqueur celle qui remporter deux matchs vus avec la FFBB. Un problème se présente l'an dernier nous avons fait de l'autoarbitrage.

Cette année la ffbb a envoyé des arbitres officiels qui n'étaient pas prévu dans le budget de Dourges.

Pour Open Access super League il faudra que ce soient des arbitres du club qui gèrent ce tournoi ou les équipes qui ne jouent pas

Pour la Saison 2022/2023 :

Je propose que chaque district fasse des opens plus avec qualification des 2 premiers de chaque district pour Open PLUS ACCES JUNIOR ET Open plus acces league

Thierry MAISONNAVE en profite pour inviter les membres du comité et les personnes qui le souhaitent à l'inauguration du terrain 3X3 à St MARTIN BOULOGNE le 25 juin 2022.

Commission technique – Jean-Paul PIHET

- **SELECTIONS U13 FILLES ET GARCONS :**

- DU 25 au 29 mai 2022 : TIZ U13 : Yuma Medoua ze (Liévin) et Clémence Bucki (Arras Pays d'Artois) sont retenus dans l'équipe Zone Nord : Félicitations

La sélection U13 garçons du Pas de Calais participera comme chaque saison (avant COVID) au tournoi international d'Ardres du 4 au 6 juin 2022.

- **ENTREES POLE ESPOIR :**

Félicitations à Yuma Medoua Ze de Liévin et Alex Ondze (SOM Boulogne) qui entreront en 4^{ème} à la rentrée 2022 / 2023

Félicitations également à Antonin Cavignaux ancien joueur de sélection U11 du Calaisis Audomarois qui entrera en 3^{ème}.

- **SELECTIONS U12 FILLES ET GARCONS :**

Le tournoi du dimanche 15 mai à Longueau s'est très bien déroulé. Même si les résultats sont anecdotiques, le Pas de Calais a remporté le tournoi en filles comme en garçons.

- **SELECTIONS U11 FILLES ET GARCONS :**

Merci aux clubs de Frethun et de l'ACPLA Calais pour l'organisation des inter districts U11.

Résultats :

POUSSINS U11 GARCONS

9h00	CALAISIS AUDOMAROIS	26	BOULONNAIS	35
10h15	BETHUNOIS	14	ARTOIS	51
11h30	BETHUNOIS	18	CALAISIS AUDOMAROIS	71
13h30	BOULONNAIS	36	ARTOIS	36
14h45	BETHUNOIS	12	BOULONNAIS	57
16h	ARTOIS	38	CALAISIS AUDOMAROIS	56

POUSSINES U11 FILLES

9h00	CALAISIS AUDOMAROIS	41	BOULONNAIS	33
10h15	BETHUNOIS	27	ARTOIS	35
11h30	BOULONNAIS	35	ARTOIS	28
13h30	BETHUNOIS	22	CALAISIS AUDOMAROIS	40
14h45	CALAISIS AUDOMAROIS	28	ARTOIS	23
16h	BOULONNAIS	35	BETHUNOIS	33

- **FORMATION ENTRAINEUR :**

Les formations BF se poursuivent.

- **AIDE TECHNIQUE CLUBS :**

Le club de Dainville va solliciter une aide technique U13 garçons.

Mini Basket – Jean-Michel BARLOG

Le FORUM mini basket a lieu ce samedi et compte 42 inscrits.

La fête du mini basket se déroulera le samedi 04 juin, 3 sites sont pour l'instant désignés le SOMB BOULOGNE, BARLIN et MERICOURT. En attente d'un lieu pour le Calaisis-Audomarois.

CDO – Pascal ROBILLART

Comme cela a été évoqué dans les dispositions financières, la formation arbitres est maintenant gratuite.

Un fond de développement arbitrage a été créé pour aider les écoles d'arbitrage, créer éventuellement un CTA et d'autres projets. Cette nouveauté sera présentée lors de l'AG.

Des récompenses viendront également récompenser les arbitres méritants (sifflet de bronze, d'argent, d'or)

Les clubs seront tenus d'envoyer des candidats en formation selon les critères suivants :

-de 75 licenciés, 1 candidat tous les 2 ans

-de 300 licenciés, 1 candidat tous les ans

+de 300 licenciés 2 candidats tous les ans

Si cette règle n'est pas respectée 250€ d'amende pour le club, répartie de la façon suivante : 50€ pour la FFBB, 50€ pour la LIGUE et 150€ pour le département.

La CDO s'engage dans la formation des formateurs.

Un tutorat est envisagé pour accompagner les jeunes stagiaires sur 5 rencontres. Le dossier médical sera considérablement allégé. Hier, Pascal a participé à une Visio sur le recrutement des arbitres.

Les comités départementaux devront s'engager sur les vacances de la Toussaint pour une journée de sensibilisation au recrutement.

Questions diverses

Afin de se mettre en conformité avec les règlements fédéraux, Jean Louis CARINCOTTE propose de jouer les matches D1 Féminin et Masculins en 4X10mn dès la saison prochaine.

Michèle ROBILLART évoque les changements attendus pour les licences et précise qu'une visio à l'attention de tous les clubs aura lieu le 30 mai prochain animé par Rachid RABBIA.

Si le président du club n'est pas licencié au 1^{er} juillet, les licences ne seront pas générées.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Louis CARINCOTTE remercie chacun pour sa participation.

La séance se termine à 22h10.

Catherine LELEU
Secrétaire Générale

Jean-Louis CARINCOTTE
Président C62